Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260914-2026_09_068-DE

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2026-09-068

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 septembre 2026

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Affiché le : 10 septembre 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 15

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M. Sylvain MARTINHO, François CHAUVINEAU, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD et M^me^ Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Laure COQUARD, M^me^ Claude DEMAY, M. Thierry CHÉNORIO, M^me^ Caroline BERNIER, M^me^ Amélie COUPEL

Absents :

Pouvoirs : Mme Laure COQUARD donne pouvoir à M. Christophe MACÉ, M^me^ Claude DEMAY donne pouvoir à M. Arnaud MÉNARD, M. Thierry CHÉNORIO donne pouvoir à M. Frédéric JAUNASSE, M^me^ Caroline BERNIER donne pouvoir à M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Amélie COUPEL donne pouvoir à Mme Ludivine MAINE.

Mme Sandrine ROUAUD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-09-068 : Rue Lamartine – Fonds de concours en investissement – Enveloppe 2026

Madame le Maire informe le conseil municipal que, par délibération N°2026_115 en date du 19 mai 2026, Bretagne porte de Loire Communauté a instauré un fonds de concours en investissement à destination des vingt communes membres, et a fixé le montant du fond de concours investissement enveloppe 2026 s'élève à 16.500,00 € pour chaque commune.

Les travaux éligibles à ce fonds de concours doivent relever des catégories suivantes :

- Voirie ;
- Ecoles ;
- Création ou restructuration d'équipements de proximité et de loisirs ;
- Création ou restructuration d'équipements culturels ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260914-2026_09_068-DE

- Création ou restructuration d'équipements sportifs ;
- Création ou restructuration d'équipements sociaux ;
- Création ou restructuration d'équipements touristiques ;
- Economie d'énergie dans le patrimoine bâti existant ;
- Dynamisation des commerces et des services à la population dans les communes ;
- Aménagement d'aires de co-voiturage ;
- Aménagement de voies douces ;
- Installation de bornes de recharges ;
- Stationnement ;
- Accessibilité ADAP ;
- Edifices cultuels existants ;
- Etudes d'urbanisme ou d'aménagement ;
- Création de nouveaux équipements ou entretien des services communaux ;
- Vidéoprotection ;
- Effacement de réseau.
- Achat de véhicules électriques
- Mise en place de poteaux incendie et réserves communales d'incendie

La réalisation d'aménagement de sécurité dans la rue Lamartine est éligible au fond de concours 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles		%
Mission de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Amendes de Police Courrier 28/10/2024	7 205,00 €	
Travaux de VRD (suivant attribution marché de travaux)	149 860,70 €	DETR (refus attribution arrêté du 22/06/2026)	Refusé	
Réfection du mur en pierre (devis sté BALLUET)	4 644,00 €	Fonds de concours Investissement BPLC (reliquat 2025)	16 500,00 €	
TS Eiffage (trottoir devant salle polyvalente)	2 926,00 €	Fonds de concours Investissement BPLC (enveloppe 2026)	16 500,00 €	
TOTAL	**157 430,70 €**	**TOTAL SUBVENTIONS**	**40 205,00 €**	**25,54 %**
		Fonds Propres	117 225,70	74,46 %
		TOTAL AUTOFINANCEMENT		
TOTAL	157 430, 70€		157 430, 70 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260914-2026_09_068-DE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le fonds de concours en investissement de 16.500,00 € enveloppe 2026 auprès de Bretagne porte de Loire Communauté au titre de la réalisation d'aménagements de sécurité dans la rue Lamartine;

- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour le versement du fonds de concours avec Bretagne porte de Loire Communauté, ainsi que tout document afférent à la présente ;

- Valide le plan de financement prévisionnel actualisé.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 14 septembre 2026.

Madame la secrétaire de séance,

Sandrine ROUAUD

Madame le maire,

Christine Roger.

